

RCS : LORIENT Code greffe : 5601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00366 Numéro SIREN : 432 292 597 Nom ou dénomination : A.2.T. LE GRAND

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2023 sous le numéro de dépôt B2023/008680

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise : <u>SARL A2T LE GRAND</u>		Exercice N clos le : <u>31/12/2022</u>	
Adresse de l'entreprise : <u>ZONE DU KENEAH NORD 56400 PLOUGOUMELLEN</u>		Durée de l'exercice précédent : <u>12</u>	
Numéro SIRET : <u>43229259700023</u>		Néant ☐	
		Exercice N clos le : <u>31/12/2022</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (I)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régulation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif *	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

H

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A2T LE GRAND		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	30 000	DA	30 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	3 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	8 215	
	Report à nouveau		DH	(21 935)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	14 746	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (II)	DL	34 025	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	298 194	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	440 354	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	521	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	67 818	
	Dettes fiscales et sociales		DY	72 871	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	2 520	
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)		EB	40 023	
	TOTAL (IV)	EC	922 301		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	956 327		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		IF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		IG	863 277		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		IH	211 226		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

12

SARL A2T LE GRAND

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 956 326,56 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 14 746,12 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 22/03/2023 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : Ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : Ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



SARL A2T LE GRAND

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et Informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

SARL A2T LE GRAND**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réserve aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

SARL A2T LE GRAND**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

SARL A2T LE GRAND

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 201 500 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	201 500		201 500	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	201 500		201 500	

3.2 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 403 627 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	201 973			201 973
Immobilisations corporelles	177 023	8 256		185 279
Immobilisations financières	16 375			16 375
TOTAL	395 371	8 256		403 627

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 175 545 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	473			473
Immobilisations corporelles	170 935	4 137		175 072
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	171 408	4 137		175 545

3.2.3 - Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess. & droits sim. brev.	473	473	0	1 ans
Fonds commercial	201 500	0	201 500	Non amortiss.
Inst. tech. matériels industriels	82 147	81 746	401	de 3 à 8 ans
Installations générales	8 751	2 111	6 640	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	68 462	68 059	403	de 1 à 5 ans
Mat. de bureau & informatique	25 919	23 155	2 763	de 3 à 8 ans
TOTAL	387 252	175 545	211 708	

SARL A2T LE GRAND**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 258 080 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	16 200		16 200
Actif circulant & charges d'avance	241 880	241 880	
TOTAL	258 080	241 880	16 200

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 43 066 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	41 952
Autres créances	1 114
Disponibilités	
TOTAL	43 066

3.5 - Charges constatées d'avance = 19 950 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



SARL A2T LE GRAND

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 30 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	300	100,00	30 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	300	100,00	30 000

4.2 - Etat des dettes = 921 781 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	298 194	239 170	59 024	
Dettes financières diverses	440 354	440 354		
Fournisseurs	67 818	67 818		
Dettes fiscales & sociales	72 871	72 871		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 520	2 520		
Produits constatés d'avance	40 023	40 023		
TOTAL	921 781	862 757	59 024	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 5 301 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	2 464
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 523
Dettes fiscales & sociales	314
Autres dettes	
TOTAL	5 301

4.4 - Produits constatés d'avance = 40 023 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

12

SARL A2T LE GRAND**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 017 905 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Production de travaux	1 016 161	99,83 %
Produits des activités annexes	4 368	0,43 %
Rabais, remises & ristournes accord.	-2 624	-0,26 %
TOTAL	1 017 905	100,00 %



SARL A2T LE GRAND**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	1	
Ouvriers	5	
Apprentis sous contrat		
TOTAL	6	0

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL**7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours**

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs			12 727	12 727
Montants de l'exercice			1 107	1 107
Sous-total			13 834	13 834

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			2 767	2 767
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total			2 767	2 767

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moins d'un an				
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total				

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL			16 600	16 600

SARL A2T LE GRAND

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL (suite)

7.2 - Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine			16 600	16 600
Cumuls des dotations antérieures			12 551	12 551
Dotations de l'exercice			3 320	3 320
Valeur nette comptable			729	729

SARL A2T LE GRAND

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 43 066 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	41 952
Clients fact a etablr(41810000000)	41 952
Autres créances :	1 114
Fournisseur avoir a recevoir(40980000000)	1 114
TOTAL	43 066

8.2 - Charges constatées d'avance = 19 950 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000000)	19 950
TOTAL	19 950

8.3 - Charges à payer = 5 301 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	2 464
Interets courus non echus(16884000000)	174
Interets bancaires a payer(51810000000)	2 289
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 523
Fournisseurs factures non parvenue(40810000000)	2 523
Dettes fiscales et sociales :	314
Autres charges a payer(43860000000)	184
Etat autres charges a payer(44860000000)	130
TOTAL	5 301

8.4 - Produits constatés d'avance = 40 023 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(48700000000)	40 023
TOTAL	40 023

SARL A2T LE GRAND

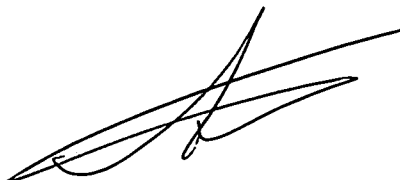
RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en EUROS

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 16 mois	31/08/2019 12 mois	31/08/2018 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
b) Nombre d'actions émises	300	300	300	300	300
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 017 905	893 984	978 716	770 600	1 087 268
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	18 883	4 966	-4 525	-75 109	23 688
c) Impôt sur les bénéfices					3 414
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	18 883	4 966	-4 525	-75 109	20 274
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	14 746	-833	-21 103	-86 435	11 141
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	63	17	-15	-250	68
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	49	-3	-70	-288	37
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	6	7	6	6	6
b) Montant de la masse salariale	206 837	176 785	271 167	190 427	190 241
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	79 476	87 470	92 311	85 401	80 141

Observations complémentaires



A.2.T LE GRAND
Société à responsabilité limitée
au capital de 30.000 Euros
Siège social : Zone du Kénéah Nord
56400 PLOUGOUMELLEN
432 292 597 RCS LORIENT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 14.746,12 euros de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice : bénéfice de 14.746,12 €

Affectation :

- La totalité au compte de report à nouveau 14.746,12 €

TOTAUX : 14.746,12 € 14.746,12 €

Rappel des distributions antérieures :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa du même article.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

La Gérance



Certifié conforme